

*Règlement Intérieur de l'Association Forum*  
*Titre I*  
*Organisation Générale*

## **Préambule**

Le présent Règlement Intérieur a pour objectif de préciser les statuts et de décrire la vie de l'Association

## **Article 1**

Les associations pouvant disposer des fonds du Forum doivent disposer de leur siège social au 61 Avenue du Président Wilson 94230 Cachan, ou au 78 rue Camille Desmoulins 94230 Cachan, et sont de façon exhaustive :

- le BdE
- la Nuit aNormale
- le CRANS
- CNS Conseil
- l'Association Sportive de l'ENS de Cachan
- le 4L Trophy
- le Club Eco-mobile
- Solidarité Normalienne
- L'ITAC
- Le Club Voile
- L'Association des Anciens Elèves de l'ENS de Cachan
- Les planches à musique

## **Article 2**

Le Forum peut financer la vie étudiante de l'ENS de Cachan

## **Article 3**

Une partie des fonds récoltés par le Forum sont redistribués annuellement aux associations présentées dans l'article 1, sous réserve d'approbation du Conseil d'Administration.

## **Article 4**

Le Bureau peut entreprendre librement toutes les actions qu'il estime être nécessaire afin de réaliser les objectifs pré-cités.

## **Article 4**

Les fonds sont reversés sur décision du Conseil d'Administration, en fonction de :

- la situation financière de l'association
- des projections et projets de l'association

## **Article 5**

En cas d'urgence, le Conseil d'Administration peut se réunir, sur demande d'un de ses membres, pour :

- attribuer une subvention exceptionnelle
- attribuer un prêt

## **Article 6**

Le Forum maintient un contact permanent avec l'Ecole, sa Direction et ses Départements.

## **Article 7**

Le Forum a pour mission, en référence à l'article I des statuts de l'Association :

- créer et développer des partenariats entre l'ENS de Cachan (ses départements, ses laboratoires et ses services) et les personnes morales extérieures
- d'organiser des forums de présentation des entreprises aux normaliens et assimilés, afin de proposer des offres de stages ou d'emplois
- de promouvoir l'Ecole et la formation normalienne auprès de la société civile et des entreprises.

## **Article 8**

Le Forum présente des rapports réguliers à la Commission de Vie Interne de l'ENS de Cachan.

## **Article 9**

Le Forum est libre de présenter toutes les manifestations de ses associations membres de l'Ecole, en fonction de la demande et des opportunités de partenariats.

Les partenaires sont libres d'allouer aux associations de leur choix les fonds supplémentaires à la valeur du pack forum.

## **Article 10**

Les associations citées en article 1 sont encouragées à démarcher des personnes morales qui ne peuvent pas rentrer dans le cadre des activités du Forum.